Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Convocation tribunal correctionnel

Par Patrick1228

Bonjour,
Suite à une bousculade involontaire, la personne de la fonction publique à porter plainte au commissariat de Police.
3 mois après j'ai été convoqué par un agent de Police. Au vu des faits, l'audition a été rapide et l'officier été optimiste sur les suites qui seraient données.
Plus d'un mois après, j'ai reçu une convocation en justice art. 390-1 pour une audience en début d'année 2021.
J'ai écris au Procureur pour avoir accès au dossier et demandes des actes utiles à la manifestation de la vérité.
Car après avoir pris le temps de la réflexion, j'ai remis l'événement dans son contexte. Et il y a des exagérations sur les faits comme quoi, "elle est tombée, volontaire..."
Le Procureur m'a répondu que l'enquête est clause.
Avant l'audience, où je pense venir seul, qu'elles sont les recours envisageable pour faire la vérité sur ce fait divers ?
Je rends tous les conseils pertinents.
Belle fin d'année et merci d'avance pour vos retours